

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 8 Juin 2026

DCS n°2026-22

Date de convocation :
29 mai 2026Délégués en
exercice : 48Titulaires : 34
Suppléants : 3
Absents non
remplacés : 11

Quorum : 25

Votants : 37

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Nicolas DONNADILLE, M. Olivier GALZI, M. Claude MOREL, M. Jean-Paul DELCASSO, Mme Dominique ANCEY, M. Joris HEBRARD, M. Stéphane LALÉ, Mme Jeanine DRAY, M. Grégoire SOUQUE, Mme Florence FLAMMINI, Mme Catherine GLEIZE, Mme Chantal BONNEFOUX, M. Yvan BOURELLY, M. Sébastien MAKOWSKI, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Evelyne CLAPOT, M. Michel TERRISSE, M. Guillaume TADDIO, Mme Valérie BOURIQUET TELLENE, M. Didier CARLE, M. Jérôme VIAU, M. Jean-François LAPORTE, M. Mariel MARTIN, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, M. Benjamin VALERIAN, M. Sébastien ORIVELLE, M. Pascal GRAILLOT, M. Nicolas FAURE, M. Pascal CROZET, Mme Karine MONNIN, Mme Patricia LISPAL, M. Christophe MENU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Olivia NENCI-PAULO représentée par Mme Renée SOVERA
M. Jacques DEMANSE représenté par Mme Marie-Pierre VASELLI
M. Joseph SAURA représenté par Mme Corinne BIGOT

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Corinne CHATRIOT (Excusée), M. Alain BERTRAND (Excusé), M. Michel BERARDO (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Éric GÉRENT (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Serge PALOMBA (Excusé), M. Florent AGRO (Excusé), M. Patrice DE CAMARET (Excusé), Mme Lucie ARNAUD (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Désignation des représentants au Comité National d'Action Social (CNAS)

Rapporteuse : Pascale Bories

Madame la Présidente explique que depuis 2006, le SMBVA adhère au Comité National d'Action Social (CNAS), par délibération DCS n°2006-18 du 26 septembre 2006.

Elle rappelle que le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Elle précise que le CNAS a en son sein des délégués locaux nommés par chacune des collectivités adhérentes.

Le Syndicat doit désigner un représentant pour le collège des élus et un représentant pour le collège des agents au sein de cet organisme pour la durée du mandat.

Vu la délibération DCS n°2006-18 du 26 septembre 2006 portant adhésion du Syndicat au Comité National d'Action Sociale,

Vu la délibération DCS n°2020-25 du 12 octobre 2020 qui fixe la désignation des représentants du SMBVA au CNAS,

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a été renouvelé dans son intégralité le 18 mai 2026 (délibération DCS n°2026-09),

Considérant la nécessité de procéder à une délibération fixant la nouvelle représentation du SMBVA au CNAS,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le 22 mai 2026, a émis un avis favorable,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DESIGNER comme représentants au Comité National d'Action Social (CNAS) :
 - o Monsieur Stéphane GARCIA pour le collège des élus,
 - o Madame Julie RIMBOT pour le collège des agents.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 37
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

